

monde et infuser dans les âmes l'esprit chrétien et des mœurs vraiment chrétiennes.

Après la lecture de son rapport, le R. P. Edouard offre à l'assemblée, au nom de saint Antoine de Padoue, sa brochure intitulée : « Le prêtre et le Tiers-Ordre de saint François d'Assise, » et en promet gratuitement à quiconque veut sanctifier le clergé séculier par le moyen de Fraternités sacerdotales.

M. l'abbé Michel, Vicaire général de Grenoble, fait observer au R. P. Edouard qu'il prêche des convertis et que tous ceux qui l'écoutent font partie du Tiers-Ordre, que plusieurs même sont agrégés à des Fraternités. Il fait des vœux pour que cet apostolique appel soit entendu par tous les prêtres des diocèses de France.

M. l'abbé Henri-Joseph Chamayon, du diocèse de Toulouse, lit un substantiel et très intéressant rapport sur la formation des Fraternités sacerdotales. Il répond à ces trois questions : 1° Pourquoi les fraternités sacerdotales ? 2° quelle est la nature spéciale de ces associations ? 3° quels sont les moyens pratiques de les organiser ?

M. l'abbé Chamayon, en terminant, émet le vœu suivant, adopté à l'unanimité : « Que les prêtres travaillent à la formation des Fraternités sacerdotales, en profitant des cadres fournis par les associations ou réunions existant officiellement ou non officiellement dans les diocèses. »

« Nous souhaitons, dit le rapporteur, que ce vœu très opportun et très pratique soit entendu et compris par les prêtres employés au ministère paroissial et par les supérieurs des Séminaires. » A la dernière réunion sacerdotale présidée par M. le Chanoine Dehon sont développés les avantages, pour la diffusion du Tiers-Ordre, de l'action commune des Pères de l'Ordre et des prêtres du clergé séculier. L'expérience prouve que les fraternités sont florissantes surtout dans les régions où se trouvent des Pères du 1er Ordre. M. le curé Chamayon résume toutes les idées échangées, dans un vœu en faveur de l'union intime des religieux et des curés.

Le R. P. Norbert, Frère-Mineur, se lève alors et dans un remarquable rapport propose comme patron des prêtres Tertiaires, saint Yves de Bretagne, Tertiaire et curé.

Les prêtres congressistes, après avoir regretté que le Vén. curé